

Déclaration CAPD du 03/04/2015
SNUipp-FSU13

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,
c'est à nouveau dans un contexte tendu par les conditions d'application de la Réforme des rythmes scolaires que nous nous retrouvons, et il est évident pour tous que ces tensions s'ancrent sur des conditions de travail dégradées pour nos collègues.
Rarement, au SNUipp-FSU13, nous n'avons reçu autant d'appels à l'aide d'enseignants fragilisés et désemparés. Jamais nous n'avons eu à traiter autant de demandes de collègues agressés dans leurs fonctions par des parents menaçants, qui ne font pas la différence entre tous les temps de l'élève et retournent leur colère vers l'école. Jamais nous n'avons eu à écouter autant de directeurs fatigués, usés et frustrés de consacrer leur énergie à régler de petits problèmes qui menacent de se transformer en étincelle et qui, sans leur intervention, mettraient le feu à l'école. Jamais autant de collègues Brigades ne nous ont sollicités sur la question de leur avenir. Il est vrai que la situation du remplacement, qui ne s'améliorera pas d'ici la fin de l'année, combinée aux mesures de redécoupage ou de rééquilibrage des circonscriptions, rendent le futur de cette catégorie de personnels plus qu'incertain. Nous attendons pour eux des mesures à la hauteur des modifications subies.

Et nous nous interrogeons : l'administration est-elle consciente de cet état général de la profession ?

Au travers des différentes opérations administratives, dont certains résultats seront validés tout-à l'heure, nos collègues vont pouvoir juger du respect qu'on leur accorde. Déjà, nous savons que les Permutations informatisées n'ont pas permis de donner satisfaction à des dizaines de collègues qui souhaitaient sortir du département et nous constatons que le taux de satisfaction national est revenu au niveau de 2013 !

Concernant les demandes des Congés Formation, le SNUipp-FSU13 s'est opposé au rejet (non conforme aux textes) des formations de moins de 10 mois. Un courrier de recours gracieux a été adressé au DASEN le 19 février dernier. Nous espérons une réponse.

Concernant aussi les l'attribution des temps partiels sur autorisation, nous sommes prêts à soutenir les dossiers de collègues de CLIS ou d'ULIS qui sont privés de ce droit par la circulaire départementale. Face à l'inquiétude de voir des IEN écarter d'emblée certaines situations, nous avons demandé à nos collègues de doubler leur envoi par une transmission directe à l'IA.

Pour les départs en formation CAPASH, nous sommes déçus de constater qu'il n'y a aucun départ prévu dans certaines options, alors que les besoins dans nos écoles sont bien réels. Nous nous interrogeons également sur les conditions de la formation qui sera dispensée aux collègues non spécialisés qui obtiendront des postes "E". Quelle durée ? Quelle organisation ? Pour obtenir quelle validation ?

Au sujet des listes d'aptitude, nous entendrons les avis rendus par les commissions

d'entretien ou les IEN, mais il nous semble déjà que les chiffres montrent une sévérité accrue chez les jurys de CPC car près de la moitié des candidats entendus ont obtenu un avis défavorable (9/19).

Enfin, voici le mouvement qui se profile et qui correspond toujours à une opération sensible, tant ses conséquences sur la vie professionnelle mais aussi familiale sont considérables ... Nous serons attentifs au traitement qui sera réservé aux vœux de nos collègues et nous en profitons par avance pour remercier les personnels des services de la DP, qui comme à l'habitude, seront très sollicités sur cette période.

Je vous remercie pour votre attention.